

• (7.20 p.m.)

J'espère avoir bien démontré que ces gens forment une catégorie bien spéciale et que nous n'aurons jamais plus l'occasion de leur rendre justice. A mon avis, ma demande n'est pas déraisonnable. Le ministre ne devrait rien voir d'inusité, je pense, à ce qu'on demande que ces gens reçoivent \$100 par mois sans évaluation, car le Parlement canadien a supprimé les évaluations de ressources en 1950. La pension de sécurité de la vieillesse devait être payée de droit. Je dis au ministre qu'après avoir connu des tribulations et des épreuves et avoir lutté pour nous conserver ce Canada prospère dont nous profitons aujourd'hui, les vieillards ont droit à leur augmentation. Ce sont pourtant eux que le gouvernement va obliger à se soumettre à une évaluation de leurs ressources.

En 1950, le comité chargé d'étudier la question avait approuvé à l'unanimité son rapport qui a été adopté par la Chambre. Il a demandé que la pension soit payée de droit. Je siège à la Chambre depuis pas mal longtemps, mais je n'ai jamais entendu parler d'un autre rapport unanime.

Au dire du gouvernement, rien n'est changé et cette disposition se retrouve dans les lois de l'impôt sur le revenu. Le ministre voudra peut-être se donner la peine de consulter les *Journaux* de la Chambre des communes pour voir ce que le comité avait à dire. Il est difficile, a-t-il signalé, de prévoir le coût d'un programme projeté d'évaluation des ressources, car il est impossible de savoir d'avance combien de vieillards demanderont une pension s'ils doivent se soumettre à une enquête sur leur revenu.

En 1950, on a employé les mots «évaluation du revenu». C'est là où le gouvernement a puisé son inspiration au sujet de l'évaluation des ressources. Le gouvernement est très susceptible à ce sujet, mais comme le dit un personnage de Shakespeare: «Il proteste trop il me semble.» Il proteste trop au sujet de l'évaluation des ressources.

Le gouvernement libéral avait en 1950, sous la direction du premier ministre M. St-Laurent, institué un régime universel de pensions payables de plein droit. Tous les partis ont appuyé la mesure. Aucune sanction ne devait être imposée à ceux qui avaient fait des économies. Aucune évaluation des moyens n'était prévu. Le ministre de l'époque qui est maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait déclaré que des sanctions ne seraient plus désormais imposées aux Canadiens qui auraient réalisés des économies. On a signalé que les contribuables qui ont des ressources ont payé des taxes municipales, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et ainsi de suite et qu'ils en ont payé plus au

gouvernement qu'ils n'obtiendront jamais à titre de pension. Il faut aussi tenir compte des gens âgés qui possèdent certains biens, des fermes ou des entreprises qu'ils ne peuvent louer. Souvent, à cette époque de régression, le loyer d'une propriété ne suffisait pas à acquitter les impôts. Or, voici que maintenant nos concitoyens âgés n'ont plus droit d'office à cette pension supplémentaire de la sécurité de la vieillesse.

Je dirai même que si des gens reçoivent la pension supplémentaire sans en avoir besoin, cette dernière pourra être reprise sous forme d'impôt sur le revenu. Le gouvernement a complètement oublié qu'il a enlevé aux vieillards l'exemption de \$500. Il l'a fait, je crois, pour les personnes de 65 ans et plus.

Le gouvernement actuel a renoncé aux principes libéraux de naguère et j'aimerais savoir pourquoi. Nous verrons le triste spectacle de vieillards embarrassés et humiliés par des intrusions, convoqués par des commissions ou des tribunaux qui les obligeront à rembourser dans les 12 mois le plus-payé de l'année précédente, ce qui leur laissera à peine de quoi vivre dans certains cas. Voilà le gâchis que prépare le gouvernement. Du début à la fin du projet de loi, les anomalies législatives abondent.

On constatera que les frais d'administration dévoreront toute somme économisée. Du point de vue gériatrique, des méthodes de ce genre ne peuvent que faire du tort aux vieillards. Voilà pourquoi, en 1950, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors, notre secrétaire d'État actuel aux Affaires extérieures, a estimé que nos citoyens âgés ne devraient jamais plus être traînés devant les tribunaux ni punis pour des offenses qu'ils n'ont pas réellement comprises. La population canadienne l'a applaudi pour cela. Les biens des gens ne devaient jamais plus être imposés pour le recouvrement de l'indu.

On a alors établi trois principes: premièrement, tout vieillard aurait droit à la pension de sécurité de la vieillesse; deuxièmement, serait abolie toute évaluation des ressources ou des revenus; troisièmement, finies pour nos citoyens âgés l'humiliation et la gêne, avec les conséquences qui s'ensuivent parfois. On a alors fixé la pension à \$40 par mois. Cinq ans plus tard, le gouvernement libéral l'a majorée de \$6. Savez-vous ce qui s'est passé, monsieur l'Orateur? Je sais que vous suivez ces événements parce que vous lisez l'histoire. Cette augmentation était insuffisante, et la population du Canada s'est prononcée.

Lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, il a encore augmenté la pension de \$9, l'élevant à \$55 par mois. On critiquait les libéraux dans tout le pays pour